

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

Commune de Saint-Saulve

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 059-215905449-20250407-25DEL12_0000043-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 avril 2025

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 24
de votants 30

2025/IS/RD/72

OBJET

**SUBVENTIONS
ATTRIBUEES AU
BUDGET PRIMITIF 2025
THEME : AFFAIRES
SOCIALES**

Le Maire,

-Certifie que la convocation du
Conseil avait été faite le 25 mars
2025

-Certifie que cet acte a été soumis
au contrôle de légalité

le14 AVR. 2025.....

-Certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché

le15 AVR. 2025.....

-Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente
délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de la date de
réception en Sous-Préfecture



Le Maire,

Yves DUSART

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Étaient présents :

Mme AOUADI, Mme BELALOUZ, Mme BIGARD, M. BROUILLARD,
M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DUBOIS,
Mme DUTRIEUX, M. GILLARD, Mme GOUWY, Mme LADRIERE,
M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBON, M. LEBRUN,
Mme MARCHETTI, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RUOL, M. SANNO,
M. THIOLLET, Mme VERHAEGHE.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. CATTELAN qui a donné pouvoir à M. GILLARD, M. DELOGE qui a
donné pouvoir à M. RUOL, M. DUCATILLON qui a donné pouvoir à Mme
BIGARD, Mme DURLIN qui a donné pouvoir à Mme VERHAEGHE,
M. DUVANT qui a donné pouvoir à M. LAURENT, Mme GOSSET qui a
donné pouvoir à M. COUPEZ.

Était excusé : M. ESMANS.

Étaient absents : Mme KARAOUZENE, M. MARESCAL.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés
des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à
l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Afin de respecter les dispositions législatives applicables régissant les
relations entre les communes et les associations, quant à l'octroi de
subventions et en application de l'article L2131.11 du Code général des
collectivités territoriales, concernant le contrôle de légalité des relations entre
les communes et les associations, il s'avère nécessaire de procéder à plusieurs
votes afin d'éviter toute illégalité de procédure.

.../

N° Acte : 43

Date de l'acte : 07/04/2025

Commune de Saint-Saulve

N° Domaine : 7.5

SLOW

/...

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, sauf ceux ayant un intérêt personnel à l'affaire, c'est-à-dire un intérêt distinct de celui de la généralité des habitants ou ceux dont la participation a une influence effective sur le résultat du vote, de bien vouloir se prononcer sur les subventions suivantes :

C.C.A.S.	650 000,00 €
Amicale du Personnel Communal	8 590,00 €
Association Jeannine Empisse Donneurs de Sang	300,00 €
Coureurs de rêves	500,00 €
Handi loisirs	600,00 €
Jardins familiaux	500,00 €
Maison de Quartier Résidence La Pépinière	103 836,00 €
<i>Fonctionnement</i>	1 000,00 €
<i>Actions jeunes 13 / 17 ans</i>	8 797,00 €
<i>Conseillère ESF</i>	6 500,00 €
<i>Actions CEJ CTJ</i>	8 631,00 €
<i>Contrat quartier 2030</i>	8 664,00 €
<i>Complément masse salariale</i>	21 244,00 €
<i>Poste direction</i>	49 000,00 €
PIC	1 930 €
TOTAL	116 256 €

Mesdames BELALOUZ et MOREL, et Messieurs COLLART, LAMBERT et SANNO, intéressés par la question, ont quitté la salle et n'ont donc pas participé au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement de ces subventions.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Yves DUSART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25DEL12_0000043
Objet :	Subventions attribuées au Budget Primitif 2025 - Thème Affaires sociales
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905449-20250407-25DEL12_0000043-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	904 o
Nom métier :		
059-215905449-20250407-25DEL12_0000043-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	181.6 Ko
Nom original : D4314042025.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215905449-20250407-25DEL12_0000043-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	14 avril 2025 à 15h35min22s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2025 à 15h35min39s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	14 avril 2025 à 15h37min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2025 à 15h37min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2025 à 16h13min41s	Reçu par le MI le 2025-04-14

